



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 avril 2003
Français
Original: anglais

Onzième rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999)

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément au paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil m'a prié de lui rendre compte tous les quatre mois de la façon dont l'Iraq s'acquitte de ses obligations touchant le rapatriement ou le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers, ou éventuellement, de leurs dépouilles mortelles. Il décrit succinctement l'évolution de la situation sur ces questions depuis mon dernier rapport (S/2002/1349).

II. Rappel des faits

2. Le 11 décembre 2002, le Premier Vice-Premier Ministre du Koweït et Ministre koweïtien des affaires étrangères, le cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, a adressé un message au Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe, Abdel Rahman Al-Atiah, dans lequel il indiquait qu'il n'y avait eu aucune coopération de la part de l'Iraq sur la question du rapatriement ou du retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles.

3. Le 15 décembre, le Conseil des ministres koweïtien, sous la présidence du Prince héritier et Premier Ministre, le cheikh Saad Al-Abdullah Al-Salem Al-Sabah, a instamment prié la communauté internationale de veiller à ce que l'Iraq applique intégralement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies, y compris celles concernant la libération des prisonniers de guerre koweïtiens. Il a également souligné que des excuses de l'Iraq devraient inclure des renseignements sur le sort des citoyens koweïtiens portés disparus.

4. Le 18 décembre, le Coordonnateur de haut niveau a fait un exposé au Conseil de sécurité sur mon dixième rapport soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) (S/2002/1349). Dans son intervention, l'Ambassadeur Yuli Vorontsov a souligné que, si aucun progrès tangible n'avait été fait, on notait toutefois certains signes encourageants. Il a mentionné le fait que le Ministre iraquien des affaires étrangères, Naji Sabri, l'avait invité à venir à Bagdad afin d'examiner les questions se rapportant au mandat énoncé dans la résolution 1284



(1999). Cela, a-t-il dit, constituait un pas en avant vers un règlement de la question du rapatriement ou du retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles.

5. Les membres du Conseil de sécurité ont accueilli avec satisfaction les indications données par l'Iraq, tout en soulignant que peu de progrès substantiels avaient été faits sur la question du rapatriement ou du retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles. Les États-Unis d'Amérique étaient particulièrement préoccupés par l'absence de progrès concernant le dossier du capitaine Michael Speicher et ont demandé au Coordonnateur de continuer à évoquer cette affaire lors de ses contacts avec les autorités irakiennes. De nombreux membres du Conseil ont exprimé l'espoir que la prochaine visite de l'Ambassadeur Vorontsov à Bagdad aboutirait à des résultats tangibles.

6. Dans une déclaration ultérieure à la presse, le Président du Conseil de sécurité a dit que le Conseil était vivement préoccupé par la situation déplorable dans laquelle se trouvaient les nationaux du Koweït et d'États tiers demeurés en Iraq. Il a ajouté que le Conseil espérait vivement que des progrès concrets et substantiels seraient réalisés sur la question et exprimé l'espoir que cette question continuerait d'être traitée sur un plan strictement humanitaire. Les membres ont également souligné l'importance des travaux du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de la Commission tripartite et pris note de la récente décision de l'Iraq de participer de nouveau aux travaux du Sous-Comité technique.

7. Le 25 décembre, le Vice-Président de la Commission nationale koweïtienne chargée des questions relatives aux personnes disparues et aux prisonniers de guerre, Ibrahim Majed Al-Shaheen, s'est félicité de la décision du Gouvernement iraquien de participer aux réunions du Sous-Comité technique à Amman. S'adressant à la presse après un entretien avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Amre Moussa, M. Al-Shaheen a déclaré que la question humanitaire des personnes portées disparues devait demeurer séparée de la politique partisane.

8. Intervenant lors d'une conférence de presse, le 30 décembre, M. Moussa a déclaré que le dossier des prisonniers de guerre koweïtiens progresserait peut-être en 2003. Il a notamment mentionné la prochaine visite du Coordonnateur en Iraq.

9. Dans une interview donnée le 28 janvier 2003, le Ministre iraquien des affaires étrangères s'est déclaré convaincu que l'Iraq et le Koweït pourraient s'entendre sur la question des personnes portées disparues, une fois qu'auraient cessé les tentatives de politiser la question. Il a réaffirmé que le Gouvernement iraquien souhaitait voir le retour des milliers d'Iraquiens qui, d'après lui, avaient disparu, et estimé que les récentes réunions du Sous-Comité technique avaient fait apparaître des signes encourageants.

10. Le 4 février, l'Ambassadeur du Koweït en Égypte et représentant auprès de la Ligue des États arabes, Ahmed Khaled Al-Kulaib, a officiellement informé la Ligue que l'Iraq avait rétracté l'engagement qu'il avait pris lors du Sommet de la Ligue à Beyrouth de coopérer sur la question des personnes disparues et des prisonniers de guerre koweïtiens. L'Ambassadeur Al-Kulaib a déploré que l'Iraq n'ait pas communiqué d'informations ni coopéré durant les deux premières séries de réunions du Sous-Comité technique.

11. Lors du débat public tenu par le Conseil de sécurité sur l'Iraq les 18 et 19 février, de nombreux représentants (Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Émirats

arabes unis, Gambie, Inde, Jordanie, Koweït, Liban, Malaisie, Qatar, Soudan, Yémen, Ligue des États arabes) ont, entre autres, abordé la question du rapatriement ou du retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles (voir S/PV.4709 and Resumption 1). Le représentant du Koweït a déclaré qu'aucun progrès n'avait été réalisé en ce qui concerne les personnes disparues et les détenus koweïtiens et autres. Il a ajouté que la visite du Coordonnateur en Iraq n'avait non plus donné aucun résultat tangible. D'autres intervenants ont instamment demandé à l'Iraq de coopérer sur la question, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le représentant du Yémen a souligné qu'il s'agissait d'une question humanitaire qui continuait de faire obstacle au rapprochement entre les deux pays. Le représentant de l'Inde s'est félicité des mesures positives prises par l'Iraq, notant en particulier l'ouverture de négociations sous les auspices du CICR, dans le contexte de la Commission tripartite.

12. Les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés se sont réunis à Kuala Lumpur, les 24 et 25 février. Dans leur document final, les membres du Mouvement ont déclaré qu'ils étaient encouragés par la reprise des travaux du Sous-Comité technique et souhaitaient vivement que des progrès concrets et substantiels soient réalisés sur cette question (A/57/759-S/2003/332, annexe I, par. 189).

13. Dans la résolution adoptée lors du quinzième Sommet arabe tenu à Charm el-Cheikh (Égypte), le 1er mars, la Ligue des États arabes a instamment demandé que le Sous-Comité technique continue de se réunir et accueilli avec satisfaction la réponse du Koweït aux informations fournies par l'Iraq. La Ligue a également exprimé le souhait de voir des progrès tangibles (voir S/2003/254).

14. La question des Koweïtiens portés disparus a été examinée le 3 mars lors de la treizième réunion ministérielle conjointe du Conseil de coopération du Golfe et de l'Union européenne à Doha, à l'issue de laquelle a été publiée une déclaration finale exprimant la préoccupation des participants devant l'incertitude persistante au sujet du sort des personnes portées disparues et des détenus du Koweït et d'autres pays. Il a été demandé à l'Iraq de s'acquitter de l'obligation clairement énoncée dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1284 (1999), de reprendre sa coopération avec la Commission tripartite et le CICR.

III. Activités récentes

15. Le 11 décembre 2002, le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies, Mohammed A. Aldouri, a informé le Coordonnateur par lettre que le Ministre iraquien des affaires étrangères serait heureux de l'accueillir à Bagdad.

16. Le 18 décembre, j'ai rencontré le Coordonnateur pour échanger des vues sur la manière de procéder concernant l'application de son mandat, à la lumière de l'invitation à se rendre en Iraq. Le même jour, j'ai eu un entretien avec le Représentant permanent de l'Iraq et lui ai demandé de coopérer pleinement avec le Coordonnateur lors de la visite de ce dernier à Bagdad.

17. Le même jour, une délégation iraquienne a participé en observateur à la réunion de la Commission tripartite à Genève. C'était la première fois que l'Iraq participait à une réunion de la Commission, depuis qu'il avait décidé de boycotter

cet organe en 1998. Les membres de la Commission tripartite ont décidé de proroger le mandat du Sous-Comité technique jusqu'à leur prochaine réunion. Ils ont également approuvé la proposition tendant à suspendre la règle du quorum au Sous-Comité technique pour une période de quatre mois. Cela permettrait d'organiser des réunions entre l'Iraq et d'autres membres (en présence d'un troisième membre de la Commission, qui aurait été accepté par l'Iraq et l'autre partie), afin d'aborder les affaires précédemment examinées par la Commission. L'Iraq, le Koweït et l'Arabie saoudite ont décidé de rencontrer une délégation du CICR à Amman, le 8 janvier. Cette décision n'empêchait pas d'autres membres de s'entretenir avec des représentants de l'Iraq dans le cadre de dispositions analogues.

18. Dans une interview donnée à l'Agence de presse koweïtienne (KUNA), le Vice-Président de la Commission nationale koweïtienne chargée des questions relatives aux personnes disparues et aux prisonniers de guerre a déclaré que cette décision constituait un progrès très important. Comme il a été rapporté par l'Agence France-Presse (AFP), le Sous-Secrétaire koweïtien aux affaires étrangères, Khaled Al-Jarallah, a exprimé l'espoir que l'Iraq coopérerait de manière positive avec le nouveau mécanisme.

19. Le porte-parole du Ministère iraquien des affaires étrangères a déclaré que la décision de reprendre les négociations était consignée dans le procès-verbal de la réunion tenue sous les auspices du CICR. Le porte-parole du Comité, Nada Doumani, a déclaré que le CICR espérait que le processus aboutirait à des résultats concrets, soulageant ainsi l'angoisse des familles qui attendaient depuis trop longtemps de connaître le sort de parents.

20. Le 19 décembre, le Coordonnateur a tenu des réunions séparées avec les Chargés d'affaires du Koweït et de l'Iraq au sujet de sa prochaine visite dans la région, durant laquelle il envisageait également de participer en observateur à la première réunion du Sous-Comité technique à Amman.

21. Le 20 décembre, une lettre a été adressée au Ministre iraquien des affaires étrangères indiquant que le Coordonnateur acceptait l'invitation à se rendre à Bagdad, afin d'examiner, entre autres, la question du rapatriement ou du retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers, ou de leurs dépouilles. L'Ambassadeur Vorontsov a déclaré que la question des nationaux iraqiens portés disparus ne relevait pas du mandat qui lui avait été confié aux termes de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, mais qu'il serait toutefois prêt à entendre également les préoccupations concernant cette question.

22. Le 24 décembre, le Coordonnateur a eu un entretien avec le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït sur les prochains pourparlers relatifs au rapatriement ou au retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles. Lors de cette réunion, et également le 29 janvier 2003, le Représentant permanent du Koweït, Mohammad A. Abulhasan, a réaffirmé que la question des Iraquiens portés disparus ne relevait pas du mandat énoncé au paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999).

23. Le 30 décembre, le Coordonnateur a eu un entretien avec le Représentant permanent adjoint des États-Unis d'Amérique, James Cunningham, et d'autres hauts fonctionnaires américains. L'Ambassadeur Cunningham a exprimé l'espoir que l'Ambassadeur Vorontsov évoquerait l'affaire du capitaine Speicher lors de sa prochaine visite à Bagdad et soulignerait son importance sur le plan humanitaire et

juridique. Le Coordonnateur a été informé que les autorités américaines avaient adressé un certain nombre de questions au Ministère iraquien des affaires étrangères au sujet de l'enquête concernant cette affaire.

24. Le 8 janvier 2003, le Sous-Comité technique a tenu une réunion à Amman. Des hauts fonctionnaires koweïtiens, saoudiens et irakiens ont examiné le sort des personnes disparues, tandis que le Coordonnateur y a participé en observateur. Les parties ont décidé d'examiner, à leur prochaine réunion, les affaires portant sur 12 Koweïtiens, 5 Iraquiens et 3 Saoudiens.

25. Le porte-parole du CICR, Moin Qassis, a déclaré à l'AFP que les pourparlers, qui avaient duré cinq heures, avaient été constructifs et indiqué que la réunion marquait le début d'un dialogue et que les trois parties avaient écouté leurs interventions mutuelles dans un esprit constructif et avec sérieux. L'objet principal de la réunion était de régler les questions humanitaires non résolues après la guerre du Golfe, et notamment de déterminer le sort des personnes disparues. Le CICR se félicitait de la reprise du dialogue et espérait qu'il aboutirait à des résultats tangibles.

26. Le Coordonnateur a déclaré à la presse que la première réunion du Sous-Comité technique avait été constructive et utile, bien qu'il se soit agi d'une réunion d'organisation. Il estimait que la réalisation de progrès au cours de la deuxième réunion serait la meilleure preuve que ces réunions donnaient des résultats positifs.

27. Conformément à son mandat, le Coordonnateur a poursuivi ses contacts avec les dirigeants de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI). Le 12 janvier, il s'est entretenu au Caire avec le Secrétaire général de la Ligue, Amre Moussa, et l'a mis au courant au sujet des questions relatives au rapatriement ou au retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles. M. Moussa a exprimé sa satisfaction du fait que les parties avaient engagé un dialogue sur ce problème humanitaire très important et exprimé l'espoir qu'il aboutirait à des résultats positifs. Le porte-parole de la Ligue des États arabes, Hisham Yusef, a déclaré à la presse que l'Ambassadeur Vorontsov avait souligné que des progrès devaient être faits sur la question humanitaire du rapatriement ou du retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles.

28. Le 12 janvier, le Coordonnateur a eu un entretien avec le Ministre égyptien des affaires étrangères, Ahmed Maher. Ils ont estimé que la possibilité d'une intervention militaire dans la région risquait de compromettre les efforts poursuivis concernant la question du rapatriement ou du retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles. Le Ministre des affaires étrangères a promis de continuer à exercer des pressions sur l'Iraq en vue d'un prompt règlement de cette question et de demander à la délégation iraquienne de faire preuve de sérieux et d'un esprit constructif lors des prochaines réunions du Sous-Comité technique.

29. Le 14 janvier, le Coordonnateur s'est entretenu, à Djedda, avec le Secrétaire général de l'OCI, Abdelouahed Belkeziz, qui a exprimé son plein appui à la reprise des activités du Sous-Comité technique et au Coordonnateur et de nouveau demandé aux parties concernées de coopérer de manière sérieuse et constructive.

30. Le 18 janvier, le Coordonnateur s'est rendu à Bagdad où il a rencontré le Directeur du Bureau des organisations et conférences internationales, Saeed Al-Musawi; le Directeur du Bureau juridique, Abdul Monim Al-Kadi; le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies, Mohammed Al-

Douri; et le chef de la délégation iraquienne au Sous-Comité technique, Ibrahim Al-Aqidi. Le Coordonnateur s'est déclaré satisfait de la reprise de la participation iraquienne à la Commission tripartite, qui marquait un bon départ. M. Al-Musawi a déclaré que les parties avaient engagé un dialogue en vue de contribuer au règlement de cette crise humanitaire. Il a en outre exprimé l'espoir qu'à l'avenir, la coopération serait fondée sur les principes du droit international et les résolutions des Nations Unies.

31. Le Coordonnateur a souligné l'importance de la coopération sur la question du rapatriement des dépouilles, qui serait perçue comme un progrès par le Koweït. M. Al-Kadi a déclaré que l'Iraq avait libéré tous les prisonniers koweïtiens conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et qu'il n'en restait aucun en Iraq. Il a affirmé par ailleurs que le Koweït avait omis de fournir des informations complètes sur 250 dossiers, ce qui rendait difficile toute enquête à leur sujet.

32. M. Al-Musawi a néanmoins exprimé l'espoir que le processus se poursuivrait, en ajoutant qu'il était difficile de trouver des informations sur de nombreux cas. M. Al-Aqidi a déclaré qu'il ne restait aucun document concernant les Koweïtiens portés disparus, et que les enquêtes devraient désormais être fondées presque entièrement sur les rapports de témoins oculaires, qu'il serait difficile d'obtenir vu le temps qui s'était écoulé, et l'absence de témoins. Il a fait observer qu'à la première réunion du Sous-Comité technique, les parties étaient convenues de tenir des auditions de témoins qui pourraient présenter des témoignages concernant le sort des personnes portées disparues.

33. En ce qui concerne les Iraquiens portés disparus, M. Al-Aqidi a dit qu'il s'agissait à la fois de civils et de militaires, mais surtout de militaires; les civils étaient principalement des Iraquiens qui résidaient au Koweït au moment de la guerre.

34. S'agissant du capitaine Speicher, le Coordonnateur a rappelé que les États-Unis avaient envoyé à l'Iraq une liste de questions, dont beaucoup restaient sans réponse. M. Al-Aqidi a déclaré que l'Iraq s'efforcera de répondre à ces questions et de présenter sa réponse au CICR.

35. Le 18 janvier, également lors de la rencontre entre le Coordonnateur et le Ministre iraquien des affaires étrangères, la question des personnes disparues a été examinée en détail. Le Ministre a déclaré que l'Iraq examinerait les questions posées par les États-Unis et envisagerait également la possibilité de mettre en place un sous-comité technique chargé d'examiner le dossier du capitaine Speicher. Le Coordonnateur a émis l'opinion que la première réunion du Sous-Comité technique marquait un bon départ et a souligné l'importance de maintenir l'élan acquis pour la suivante, qui devrait porter sur des questions plus concrètes et examiner des dossiers précis. Il a souligné que l'esprit de coopération devrait se concrétiser par un échange d'informations. Le Ministre des affaires étrangères est convenu qu'il était important de créer un environnement de travail favorable à la coopération, sans laquelle aucun problème ne pourrait être réglé.

36. Le Ministre des affaires étrangères a promis que son pays déploierait des efforts intensifs pour chercher les Koweïtiens portés disparus, mais a expliqué qu'il faudrait trouver des témoins pour déterminer ce qui s'était passé au cours du soulèvement à Bassorah. Il a rappelé par ailleurs que 1 137 Iraquiens avaient

également disparu, et affirmé que nombre d'entre eux avaient été tués et enterrés au Koweït, en dehors des charniers signalés dans la zone démilitarisée. Le Coordonnateur a demandé quelle suite avait été donnée à la demande de l'Iraq concernant une visite aux sites des charniers signalés dans la zone démilitarisée, dans la mesure où la MONUIK était disposée à fournir une assistance et où les Koweïtiens avaient donné l'assurance à l'Iraq que ses représentants pouvaient s'y rendre. M. Al-Musawi a expliqué que la présence de mines terrestres rendait une telle visite difficile.

37. À la suite des entretiens, le Coordonnateur a noté qu'une série de rencontres avait été planifiée entre l'Iraq et le Koweït, et a demandé à l'Iraq de redoubler d'efforts dans la recherche de personnes disparues. Il a également souligné que les parties devaient tirer parti du bon départ marqué par le Sous-Comité pour parvenir à des résultats concrets, en particulier en ce qui concerne le rapatriement des dépouilles. Il était prêt à examiner la question des Iraquiens portés disparus, tout en rappelant qu'elle ne faisait pas partie de son mandat officiel.

38. Le 19 janvier, le Coordonnateur a tenu une réunion avec les familles des Iraquiens portés disparus, sous la présidence de Manther Al-Mutlak, Président de la Commission iraquienne des personnes portées disparues au Koweït et en Arabie saoudite, qui a déclaré que la présence du Coordonnateur à la réunion représentait un événement historique, car la question des Iraquiens disparus avait été ignorée pendant beaucoup trop longtemps. Il a également dit qu'il était prêt à rencontrer ses homologues koweïtiens, que ce soit au Koweït ou en Iraq. M. Al-Musawi a exprimé sa sympathie aux familles des Koweïtiens disparus, qui étaient elles aussi dans le deuil. Il a en outre proposé d'établir des contacts entre les deux pays au niveau des organisations non gouvernementales. Au cours d'une interview avec les médias à l'issue de la réunion, le Coordonnateur a exprimé sa sympathie aux familles de tous les disparus, et a souligné que le problème qui se posait était un problème humanitaire.

39. Le 20 janvier, à la suite de ses réunions à Bagdad, le Coordonnateur s'est rendu en voiture à Koweït, en passant par la base de la MONUIK dans la zone démilitarisée, en vue d'une autre série de réunions. Il a rencontré le Vice-Président de la Commission nationale koweïtienne des personnes disparues et des prisonniers de guerre, M. Al-Shaheen, et, séparément, le Ministre d'État aux affaires étrangères, le cheikh Mohammed Sabah Al-Salem Al-Sabah, à qui il a rendu compte de ses discussions avec les responsables iraquiens. Le Coordonnateur a communiqué à M. Al-Shaheen la proposition de M. Al-Mutlak concernant la tenue de réunions conjointes de leurs commissions respectives pour examiner la question des Koweïtiens et des Iraquiens portés disparus.

40. Le 21 janvier, le Coordonnateur a rencontré le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït qui a déclaré qu'il n'avait pas d'objection à laisser des Iraquiens venir au Koweït pour déterminer le sort des Iraquiens disparus.

41. À la suite de la réunion, le Coordonnateur a exprimé l'espoir que la prochaine réunion du Sous-Comité technique déboucherait sur des résultats concrets. Il a également déclaré que selon les Iraquiens, il était très difficile d'obtenir des informations sur les personnes portées disparues, dans la mesure où il n'y avait plus de témoins.

42. Le 21 janvier, le Coordonnateur a rencontré le Président du Parlement, Jasen Al-Khorafi, à qui il a rendu compte de sa récente visite à Bagdad. M. Al-Khorafi a exprimé l'espoir que les contacts initiaux entre l'Iraq et le Koweït produiraient des résultats tangibles.

43. Le 22 janvier, le Coordonnateur s'est entretenu, à Amman, avec MM. Al-Shaneen et Rabea Al-Adsani, de la Commission nationale des personnes disparues et des prisonniers de guerre. M. Al-Shaheen a rendu compte au Coordonnateur de la deuxième réunion du Sous-Comité technique et l'a informé que l'enquête menée par l'Iraq sur les 12 dossiers koweïtiens était inadéquate. Il a expliqué que la liste initiale de 12 dossiers avait été établie par l'Iraq au cours de la première réunion du Sous-Comité technique. Le Koweït avait par la suite modifié cette liste en remplaçant six des noms qui y figuraient. L'Iraq avait reconnu par la suite qu'il n'avait pas prêté attention à ces changements. M. Al-Shaheen a dit que le Koweït, en revanche, avait fourni des preuves concluantes concernant le sort de deux disparus iraqiens, et des informations détaillées au sujet d'un troisième. M. Al-Shaheen a également informé le Coordonnateur qu'un accord avait été conclu au sujet des dates des futures réunions du Sous-Comité technique, qui devaient se tenir les 16 et 17 février, 2 et 3 mars, 16 et 17 mars et 13 et 14 avril. À la demande de la délégation iraquienne, toutes les réunions auraient lieu à Amman, sauf celle des 13 et 14 avril, qui aurait lieu à Genève et coïnciderait avec la prochaine réunion de la Commission tripartite.

44. Le même jour, le Coordonnateur a rencontré M. Al-Aqidi, chef de la délégation iraquienne, qui l'a informé que des progrès avaient été accomplis sur les 12 dossiers koweïtiens, et qu'un rapport officiel serait présenté le 29 janvier. Il a déclaré que le dossier du pilote d'Arabie saoudite était à l'examen, et qu'à son avis, il devrait être clos, compte tenu des documents présentés par l'Iraq. M. Al-Aqidi a également indiqué que le Ministre des affaires étrangères avait décidé de répondre aux questions contenues dans la lettre des États-Unis concernant le capitaine Speicher.

45. Le 23 janvier, le Coordonnateur a rencontré à Londres le Président de la Commission nationale des personnes disparues et des prisonniers de guerre, le cheikh Salem Al-Sabah, et lui a rendu compte des entretiens qu'il avait eus avec les responsables iraqiens à Bagdad. Le Coordonnateur a noté que le Ministre iraquien des affaires étrangères l'avait invité à se rendre de nouveau à Bagdad et il s'est déclaré prêt à effectuer ce voyage, à condition qu'il soit productif.

46. Les 22 et 23 janvier, les délégués iraqiens et koweïtiens ont tenu une réunion du Sous-Comité technique à Amman. Le Coordonnateur était présent en qualité d'observateur. Au cours de ses entretiens avec les délégations, il a déclaré que les paroles devaient être transformées en actes. Il s'attendait également à ce que le chemin à parcourir avant que l'on ne parvienne à des conclusions satisfaisantes soit long. Le Koweït et l'Arabie saoudite ont présenté cinq dossiers concernant des personnes disparues et l'Iraq six. La Commission nationale koweïtienne des personnes disparues et des prisonniers de guerre a informé le Coordonnateur du calendrier convenu de réunions et confirmé qu'elle était prête à avoir des entretiens avec lui en marge de ces réunions. La délégation iraquienne a pris un engagement analogue.

47. Comme l'a signalé l'AFP, le chef de la délégation koweïtienne, Ibrahim Majed Al-Shaheen, a déclaré que les discussions étaient sérieuses. À la fin de la réunion, il

a noté que les délégations avaient pour la première fois discuté de détails. Il a cependant souligné que l'Iraq n'avait pas encore fourni d'informations sur le sort des personnes disparues et qu'il était trop tôt pour évaluer les progrès accomplis. Il espérait que des progrès concrets seraient enregistrés lors de la prochaine série de réunions, et a déclaré que le Koweït continuait à avoir l'espoir de recevoir des informations au sujet des personnes disparues avant la réunion de la Commission tripartite à Genève, en avril.

48. Le porte-parole du CICR, a fait remarquer à l'AFP que conformément aux procédures de travail du Sous-Comité technique concernant le caractère confidentiel des discussions, le CICR ne ferait pas de déclarations. Il espérait que le processus en cours déboucherait sur des solutions pratiques.

49. Le 28 janvier, je me suis entretenu avec le Coordonnateur, qui m'a rendu compte de ses visites à Amman, au Caire, à Djedda, à Bagdad et à Koweït. J'ai souligné qu'il était indispensable que les parties coopèrent de bonne foi et fournissent toutes les informations disponibles touchant le rapatriement ou le retour de tous les nationaux du Koweït et de pays tiers ou de leurs dépouilles. Le Coordonnateur a dit que les réunions du Sous-Comité technique se déroulaient dans une bonne atmosphère, mais qu'il n'avait encore été accompli aucun progrès réel.

50. Le même jour, le Coordonnateur s'est entretenu avec le Représentant permanent de l'Allemagne, Gunter Pleuger, en sa capacité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de février.

51. Le 29 janvier, il a rencontré le Représentant permanent de l'Iraq et l'a engagé à faciliter la présentation des dossiers au Sous-Comité technique, lors de sa prochaine réunion. Il lui a également fait part de mes vues concernant la nécessité pour l'Iraq de coopérer pleinement avec les parties concernées sur la question humanitaire. L'Ambassadeur Aldouri a exprimé l'espoir que la réunion suivante à Amman déboucherait sur des résultats plus concrets.

52. Le 30 janvier, le Coordonnateur a tenu des consultations avec des représentants du Ministère allemand des affaires étrangères à Berlin, notamment l'Ambassadeur Wolfgang Trautwein, Coordonnateur spécial pour les questions relatives à l'Iraq, et Hans Joachim Daerr, Directeur général du Département des Nations Unies.

53. La troisième réunion du Sous-Comité technique a eu lieu le 16 février. Le Coordonnateur y a participé en qualité d'observateur et a tenu des réunions séparées avec les délégations iraquienne et koweïtienne. Il a été informé que le seul progrès réalisé concernait les dossiers présentés par le Koweït sur des disparus iraqiens et que l'Iraq avait, en conséquence, décidé de considérer l'un de ces dossiers clos et demandé des renseignements supplémentaires sur deux autres. Malheureusement, en ce qui concerne le cas des disparus koweïtiens, la délégation iraquienne a déclaré que les informations sur les six dossiers seraient seulement présentées lors de réunions futures. Le Coordonnateur a estimé que ces retards allaient à l'encontre du but recherché et a insisté pour que des informations soient fournies dès que possible.

54. À l'issue des entretiens, le chef de la délégation koweïtienne, M. Al-Shaheen, au cours d'une interview avec la KUNA, a engagé l'Iraq à faire preuve de sincérité et de franchise sur cette question humanitaire. Le chef de la délégation iraquienne, Abdul Monim Al-Kadi, a répondu à cet appel en réitérant l'espoir que les entretiens ne seraient pas politisés et déclaré que l'Iraq avait fourni des documents précis sur

le sort d'un des Koweïtiens disparus, et promis d'en fournir sur six autres. La délégation iraquienne a proposé de mettre sur pied une commission chargée de trouver les dépouilles des milliers d'Iraquiens dans la région frontière de Metlaa.

55. La quatrième réunion du Sous-Comité technique a eu lieu le 2 mars, et le Coordonnateur a rencontré les délégations iraquienne et koweïtienne en marge de la réunion. En dépit de sa promesse de faire avancer les cinq dossiers concernant les Koweïtiens disparus, la délégation iraquienne n'a présenté aucune information nouvelle et a de nouveau promis d'en présenter lors de réunions ultérieures. Le Coordonnateur a déclaré que l'approche constructive adoptée vis-à-vis des questions de désarmement, illustrée par la destruction des missiles Al-Soumoud, devrait aller de pair avec une attitude analogue en ce qui concerne les questions humanitaires.

56. La cinquième réunion du Sous-Comité technique, à laquelle le Coordonnateur n'a pas assisté, a eu lieu le 16 mars 2003. Le chef de la délégation iraquienne a déclaré qu'elle avait été constructive tandis que le Koweït s'est déclaré déçu par les résultats.

57. Le 26 mars, au cours de la réunion publique du Conseil de sécurité, le Représentant permanent du Koweït a déclaré que le Koweït restait préoccupé par le sort de ses prisonniers et des nationaux de pays tiers détenus par l'Iraq depuis 1990. Il a demandé au Conseil de sécurité et au CICR ainsi qu'à moi personnellement d'exiger que l'Iraq respecte les principes du droit international humanitaire et donne dès que possible des informations sur le sort des prisonniers koweïtiens (voir S/PV.4726).

58. Le 3 avril, le Représentant permanent du Koweït m'a envoyé une lettre dans laquelle il réitérait la position du Koweït sur la question du rapatriement ou du retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles. Il exhortait toutes les parties concernées à ne pas politiser la question, soulignant qu'il fallait adopter une approche humanitaire pour la régler. Il s'est également déclaré préoccupé par l'absence de progrès sur cette question du fait que le Gouvernement iraquien refusait de coopérer pleinement au cours des réunions du Sous-Comité technique.

59. L'Ambassadeur Abulhassan m'a également informé dans sa lettre que le CICR, sous les auspices duquel se tiennent les réunions de la Commission tripartite et du Sous-Comité technique, avait officiellement informé le Koweït, dans une lettre datée du 30 mars, du report de la quarante-deuxième réunion du Sous-Comité technique, initialement prévue pour les 30 et 31 mars.

IV. Observations

60. Depuis mon dernier rapport, certains faits nouveaux permettant d'espérer que des progrès pourraient être réalisés en ce qui concerne la question du rapatriement ou du retour de tous les nationaux du Koweït et de pays tiers ou de leurs dépouilles se sont produits, notamment la reprise des réunions du Sous-Comité technique. Depuis le début de l'année, cinq réunions ont eu lieu, mais malheureusement, elles n'ont abouti à aucun résultat concret.

61. Les réunions du Sous-Comité technique ont été interrompues lorsque le conflit a éclaté le 20 mars 2003. Il convient d'espérer que l'examen de la question du

rapatriement ou du retour de tous les ressortissants du Koweït et de pays tiers ou de leurs dépouilles reprendra dès que les activités militaires cesseront, et que le mandat donné au Coordonnateur de haut niveau sera appliqué dans son intégralité.
